

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 AVRIL 2025



Date de convocation : 31/03/2025
Date d'affichage : 31/03/2025

Nombre de conseillers :
En exercice : 10
Présents : 08
Votants : 09

L'an deux mil vingt-cinq, le lundi 7 avril à 19 Heures 00,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la Mairie, sous la présidence de M. James BLOUIN, Maire.

Etaient présents : JC. GEFFROY - S. CAILLAUD, adjoints,
M.DELACOUR – PY. LENORMAND (*arrivée à 19h25*) – P. DERLY – M. LOPEZ – T. NEYT
Formant la totalité des membres en exercice.

Absents : J. FERRAND DEBART - E. OLLIVIER

Teddy NEYT a été élu secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 3 FEVRIER 2025 :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 3 février 2025.

DECLASSEMENT DE LA VOIRIE VC n°43 POUR LE TOURNE A GAUCHE, CARREFOUR DES SAULES BINET RD6014 :

Vu l'aménagement de sécurité par la création d'un tourne à gauche sur la RD6014 au carrefour dit des Saules Binet par les services du Département de l'Eure ;

Considérant la nécessité de maîtriser le foncier et le domaine public routier ne pouvant être cédé, il convient de procéder à son déclassement ;

Vu l'enquête publique qui s'est déroulée du 24 février 2025 au 10 mars 2025 ;

Vu l'avis favorable du commissaire enquêteur rendu le 17 mars 2025 ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide :

-le déclassement du domaine routier de 238 m² de la VC n°43.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2024 :

Considérant que le compte de gestion 2024, dont le montant des mandats émis et des titres à recouvrer est conforme à la comptabilité administrative du Maire, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte de gestion 2024 dressé par M. Jean-Marie JOSSE, trésorier.

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024.

Sous la présidence de Jean-Claude GEFFROY, Maire-Adjoint, le Conseil Municipal examine les résultats du compte administratif communal 2024 qui s'établit ainsi :

Fonctionnement

Dépenses	215 029,57 €
Recettes	286 761,96 €
Excédent de clôture :	71 732,39 €
Excédent reporté 2023 :	323 720,11 €
Excédent total :	395 452,50 €

Investissement

Dépenses	132 776,22 €
Recettes	79 680,46 €
Déficit de clôture :	53 095,76 €
Excédent 2023 :	84 281,03 €
Excédent total :	31 185,27 €

Excédent total cumulé : **426 637,77 €**

Hors de la présence de M. BLOUIN, Maire, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du budget communal 2023.

APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2025 :

Le conseil municipal vote le budget primitif 2025, à l'unanimité. Il s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de : 776 265 €

- section de fonctionnement : 658 067 €
- section d'investissement : 118 198 €

Les membres du conseil décident à l'unanimité de ne pas augmenter les impôts locaux.

Investissements 2025 :

- Extincteurs : 750 €
- Mûr de soutènement (partie haute) : 50 000 €
- Mûr de soutènement (partie basse) : 35 000 €
- Tables salle des fêtes : 3 000 €
- Chaises salle des fêtes : 4 000 €
- Radiateurs salle des fêtes : 2 000 €
- Panneaux signalisation : 1 800 €
- Muret citerne à incendie : 2 500 €
- Caniveaux place du claquet : 650 €
- Tondeuse : 1 000 €
- Chainage chœur église : 9 500 €

Le conseil municipal a décidé d'affecter le résultat 2024 à la section de fonctionnement du budget primitif 2025 pour un montant de 375 887,77 € et à la section d'investissement pour un montant de 31 185,27 €

ADHESION A L'APPEL A PROJET : AUTOPARTAGE D'UN VEHICULE ELECTRIQUE :

M. le Maire rappelle que la communauté de communes met à disposition à Etrépagny et Gisors des véhicules électriques en autopartage. Elle propose aux communes rurales de mettre à disposition un véhicule à leurs habitants en participant financièrement à l'achat du véhicule (2 000 € pour un coût d'achat de 6 000 €) et à la création d'une borne de recharge (2 000 € pour un coût 3 600 €), l'assurance et l'entretien restant à la charge de la commune pour environ 250 € par mois. Considérant que la communauté de communes finance entièrement les véhicules mis à disposition à Gisors et Etrépagny mais pas pour les communes rurales, le conseil municipal ne souhaite pas adhérer à ce dispositif.

QUESTIONS DIVERSES :

- le FORT : M. le Maire rappelle que l'estimation des domaines est en cours. Les propriétaires demandent 620 000 € pour une vente directe ayant abandonné l'idée d'une vente en viager. D'autre part, une agence immobilière a évalué la Mairie + le terrain à 350 000 €.

M. le Maire propose de solliciter un assistant maître d'ouvrage pour aider la commune dans l'évaluation des coûts des travaux et propose de continuer à travailler sur le financement.

-M.Derly demande où en est l'achat des panneaux d'interdiction aux plus de 3,5 t pour sa rue. M. le Maire lui rappelle que cet achat vient d'être voté au budget. D'autre part, il revient sur la prolifération des

lapins et demande la sollicitation du lieutenant de l'ouvèterie. Enfin, il fait part de ses problèmes avec le syndicat de la voie verte au sujet d'un bâtiment menaçant de s'effondrer à neaufles. M. le Maire lui conseille de contacter directement la présidente du syndicat, Mme Huin.

- Salle des fêtes : M.Neyt demande le nettoyage des vitres de la salle des fêtes. Un prestataire sera contacté.

La séance a été levée à 21H40